

L'évaluation finale des pertes dans le foin est réalisée à partir des données climatiques observées par le réseau de stations météo et des trois grilles d'indemnisation pour le foin incluses au certificat d'assurance. Une fiche de paiement détaillant le calcul final de l'indemnité pour le foin est transmise à tous les adhérents. Le présent document explicatif est un complément d'information sur les cinq étapes du calcul de l'indemnité.

Nous vous rappelons que vous pouvez également consulter les grilles d'indemnisation pour le foin sur notre site Internet à la section « Assurance-récolte - Documentation ».

Étape 1 Options à votre certificat d'assurance

Les options se retrouvent au haut de la fiche à la section **Options au certificat** (nombre de fauches et date de début de récolte).

Étape 2 Variables climatiques liées aux stations météo identifiées sur votre certificat d'assurance

Les données se retrouvent à la colonne **Résultat** du point 1. **Variables climatiques** de la fiche. Les périodes sur lesquelles les variables liées sont observés dépendent des options à votre certificat d'assurance. Ces périodes sont présentées sur les grilles d'indemnisation.

Étape 3 Pourcentages de pertes brutes associées aux variables climatiques à partir des grilles d'indemnisation

Ces pourcentages sont indiqués à la colonne **Perte brute** du point 1. **Variables climatiques**.

Étape 4 Calcul des pertes à partir des pourcentages de perte brute

Les résultats de ces calculs se retrouvent sur la fiche au point 2. **Calcul de l'indemnité**. Si votre rendement assurable est réparti dans plus d'une station météo, les calculs se font indépendamment pour chacune d'elles en considérant uniquement la part de rendement assurable qui leur est associée.

A. Perte Gel (stress hivernal)

La perte Gel est calculée à partir de l'ensemble du rendement assurable associé à la station météo et du pourcentage de perte identifié à la grille Gel.

Exemple :

Rendement assurable (station)	=	200 000 kg	
Taux de perte grille Gel	=	7 %	
Perte Gel	=	200 000 kg x 7 %	= 14 000 kg

B. Perte Quantité

La perte Quantité est calculée indépendamment pour chacune des fauches ou des périodes de croissance (pâturage) couvertes. La répartition du rendement assurable dépend des options à votre certificat d'assurance. Les répartitions possibles sont les suivantes :

Option	Début de récolte	1 ^{re} fauche ou période de croissance	2 ^e fauche ou période de croissance	3 ^e fauche ou période de croissance
2 fauches	Avant le 25 juin	65 %	35 %	s.o.
	À partir du 25 juin	70 %	30 %	s.o.
3 fauches	Avant le 16 juin	50 %	30 %	20 %
	À partir du 16 juin	55 %	30 %	15 %
Pâturage	s.o.	40 %	30 %	30 %

Exemple :

Rendement assurable total (station météo)	=	200 000 kg	
Proportion du rendement fauche 1	=	200 000 kg x 65 %	= 130 000 kg
Taux de perte grille Quantité fauche 1	=	13,2 %	
Perte Quantité fauche 1	=	130 000 kg x 13,2 %	= 17 160 kg
Proportion du rendement fauche 2	=	200 000 kg x 35 %	= 70 000 kg
Taux de perte grille Quantité fauche 2	=	0 %	
Perte Quantité fauche 2	=	70 000 kg x 0 %	= 0 kg

C. Perte Qualité

La perte Qualité est également calculée indépendamment pour chacune des fauches couvertes. Cette perte est appliquée uniquement à la quantité récoltée. La quantité récoltée correspond au rendement assurable auquel on soustrait la perte Quantité calculée au point B. Veuillez noter que la qualité n'est pas couverte pour les pâturages.

Exemple :

Rendement assuré en fauche 1	=	130 000 kg	
Perte Quantité calculée en fauche 1	=	17 160 kg	
Quantité récoltée	=	130 000 kg – 17 160 kg	= 112 840 kg
Taux de perte grille Qualité	=	8 %	
Perte Qualité	=	112 840 kg x 8 %	= 9 027 kg

Étape 5 Calcul de l'indemnité

Le pourcentage de perte brute est d'abord déterminé à partir de la somme des pertes calculées à l'étape 4 et du rendement assurable total à votre certificat d'assurance. Le montant de l'indemnité globale est ensuite calculé à partir de ce pourcentage, de l'option de garantie et de la valeur assurable à votre certificat d'assurance.

Exemple :

Somme des pertes	=	40 187 kg	
Rendement assurable total	=	200 000 kg	
Perte brute	=	40 187 kg / 200 000 kg x 100 %	= 20,1 %
Option de garantie	=	88 %	
Perte nette (Perte brute – Franchise)	=	20,1 % - 12 %	= 8,1 %
Prix unitaire	=	142 \$/t.	
Valeur assurable	=	200 000 kg x 142 \$/t.	= 28 400 \$
Indemnité	=	8,1 % x 28 400 \$	= 2 300,40 \$